



SANTE : Fédération Interco CFDT : 47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS

Tel : 01-56-41-52-61.ou 52.93

SACAS-CFDT :14, avenue Duquesne – 75007 PARIS

Tel : 01 40 56 44 54 –Mél : syndicat-cfdt-adm-centrale@sante.gouv.fr

TRAVAIL : SYNTEF-CFDT : 8bis, rue Lecuirot - 75014 PARIS

Tel : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19- Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

CAP DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS 22 juin 2010

**La CAP initiale du 3 juin 2010
a été boycottée par l'ensemble des organisations
syndicales**

**Vous trouverez ci-après la déclaration intersyndicale
CFDT-CFTC-CGT-FO-SUD-UNSA**

CFDT - CFTC – CGT - FO - SUD - UNSA

Déclaration intersyndicale à la CAP des Adjoints administratifs du 3 juin 2010

Nous boycottons cette CAP de mutation pour les motifs suivants.

Nous déplorons les différences de traitement entre les deux secteurs santé et travail.

Nous apprenons en pré-CAP que les procédures de classement seraient les suivantes :

- article 60 de la loi du 11 janvier 1984 pour quelques agents relevant de notre corps,
- classement alphabétique pour tous les autres,
- pour le secteur travail, le classement est aléatoire et au bon vouloir de la DAGEMO, suivant des critères inconnus des représentants en CAP et non mesurables quand ils sont annoncés.

Le risque est bien entendu qu'un agent classé au bénéfice légal (rapprochement de conjoint, travailleur handicapé, réintégration) soit recalé au profit d'un agent dont le profil correspond mieux aux attentes du directeur.

Les directeurs pourront ainsi à l'avenir faire leur marché à l'emploi !

Attention, c'est également une porte ouverte à la discrimination !

L'avis du directeur d'accueil est requis pour le secteur santé, ce qui n'est pas le cas pour le secteur travail. Dans ces conditions, l'avis de la CAP devient caduc. Les représentants du personnel ne peuvent pas, dans ces conditions, informer les agents de la décision prise en CAP.

QUID du rôle des représentants du personnel ?

Nous ne pouvons pas accepter des mutations sous réserve !

De ce fait, au motif que le directeur d'accueil émet un avis défavorable, des postes restent non pourvus malgré des demandes de mutation. Autant dire, notamment en ARS, que ces postes seront pourvus par des contractuels de droit privé. Ce qui, une fois encore, diminuera le nombre de postes de fonctionnaires.

Nous constatons également qu'aucune homogénéité de traitement n'existe entre les corps A, B et C , pour exemple la durée des deux ans d'affectation imposée par la DRH avec tant de fermeté aux adjoints administratifs.

Le statut qui prévoit le droit à mutation pour tous est largement bafoué, nous entrons dans le système du privé et du « profilage » !

L'ordre du jour de cette CAP comprenait l'examen des points suivants :

Points 1 à 4 – Formation plénière –

Points 5 à 10 – Formation restreinte -

- 1 Titularisation d'adjoints administratifs recrutés sans concours
- 2 Titularisation d'un travailleur handicapé
- 3 Examen d'un recours en matière de rémunérations accessoires
- 3bis Examen de l'intégration d'un agent titulaire de la collectivité territoriale de Mayotte dans le corps des adjoints administratifs
- 4 Examen des demandes de mutation et de prise en charge par voie de détachement
- 5 Examen de demandes d'intégration –adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 6 Examen de demandes d'intégration – adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 7 Examen de demandes de révision de notation – adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 8 Examen de demandes d'intégration – adjoint administratif de 2^{ème} classe
- 9 Examen de demandes d'intégration – adjoint administratif de 1^{ère} classe
- 10 Examen de demandes de révision de notation – adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

1 7 DOSSIERS - FAVORABLE

2 1 DOSSIER - FAVORABLE

3 1 DOSSIER - REJET

3bis 1 DOSSIER - FAVORABLE

5 2 DOSSIERS - FAVORABLE

6 5 DOSSIERS - FAVORABLE

7 3 DOSSIERS – Nous consulter

8 Formation restreinte

9

Formation restreinte

10

Formation restreinte

4 – MUTATIONS

NOMBRE DE POSTES PROPOSE A LA MUTATION 2010 = 59 POSTES
Pour 128 demandes secteur santé et 60 demandes secteur travail

ARS 12 POSTES
COHESION SOCIALE 28 POSTES
TRAVAIL 19 POSTES

ALSACE			mutation
67-Bas-Rhin	1 poste	DDCS/PP	BOUCHARD Christine
68 - Haut-Rhin	0 poste		
AQUITAINE			
33-Gironde	0 poste		
24-Dordogne	0 poste		
40-Landes	0 poste		
47-Lot et Garonne	0 poste		
64-Pyrénées Atlantiques	0 poste		
AUVERGNE			
63-Puy de Dôme	0 poste		
3-Allier	0 poste		
15-Cantal	0 poste		
43-Haute-Loire	0 poste		
BOURGOGNE			
21-Côte d'or	0 poste		
58-Nièvre	0 poste		
71-Saône et Loire	0 poste		
89-Yonne	0 poste		
BRETAGNE			
35-Ille et Vilaine	0 poste		
	1 poste	DDCS/PP	DUHAUSSEY Elisabeth
22-Côtes d'Armor	1 poste	DDCS/PP	1
29-Finistère	0 poste		
56-Morbihan	0 poste		
CENTRE			
45-Loiret	1 poste	ARS Siège	CAPUT Eliane

18-Cher	0 poste		
28-Eure et Loire	0 poste		
36-Indre	0 poste		
37-Indre et Loire	0 poste		
41- Loir et Cher	0 poste		
CHAMPAGNE ARDENNE			
51-Marne	1 poste	DIRECCTE	
	2 postes	DDCS/PP	1
			2
8-Ardenne	0 poste		
10-Aube	0 poste		
52-Haute-Marne	0 poste		
CORSE			
2A-Corse du Sud	0 poste		
2B-Haute Corse	0 poste		
FRANCHE COMTE			
25-Doubs	2 postes	UT	AMYCLAS Stéphanie
			MENIE ICHAYE Martine
	régularisation		NAU Patrick
39-Jura	0 poste		
70-Haute Saône	0 poste		
90-Territoire de Belfort	0 poste		
ILE DE France			
75-Paris	2 postes	ARS Siège	SCHNEIDER Angélique
			JEAN-JACQUES Sabin
	1 poste	DIRECCTE	DAVILLE Marie
	2 postes	DDCS/PP	TANGUY Germany
			L'HENNAFF Catherine
77- Seine et Marne	2 postes	DDCS/PP	TAMBIA Arlette
			ZUCCHELLI Myriam
78-Yvelines	2 postes	DDCS/PP	NICOLAU GUILLOMET Marie
			HONNONNS Emeric
91-Essonne	0 poste		
92- Hauts de Seine	0 poste		
93-Seine St Denis	0 poste		
94- Val de marne	1 poste	DDCS/PP	RAMASWAMI Padmini
95-Val d'Oise	0 poste		
LANGUEDOC ROUSILLON			
34-Hérault	1 poste	DDCS/PP	MOHCINI Nora
11-Aude	1 poste	DDCS/PP	ANDREWS Françoise
30-Gard	0 poste		
48-Lozère	1 poste	DDCS/PP	PELLATAN Nicole
66-Pyrénées orientales	0 poste	DDCS/PP	
LIMOUSIN			
87-Haute-Vienne	1 poste	DIRECCTE	VITTE Chantal
19-Corrèze	1 poste	DDCS/PP	GENEAU Aline

23-Creuse	1 poste	UT	BOURRAS Farida	
LORRAINE				
54-Meurthe et Moselle	1 poste	ARS Siège	MADIER Ingrid	
	1 poste	DIRECCTE	BILLERET Franck	
	1 poste	DDT ARS	AUBERT Laurence	
55-Meuse	0 poste			
57-Moselle	2 postes	UT	CHARRONDIERE Sylvie	2
88-Vosges	1 poste	DDCS/PP		1
	1 poste	UT		1
MIDI-PYRENEES				
31-Haute-Garonne	0 poste			
9-Ariège	1 poste	DDCS/PP		1
12-Aveyron	0 poste			
32-Gers	0 poste			
46-Lot	0 poste			
65-Hautes-Pyrénées	1 poste	DDCS/PP	POUY Muriel	
81-Tarn	2 postes	DDCS/PP	FUCHS Yannick	
			RAHANTAHARIDERA Hanitr,	
82-Tarn et Garonne	0 poste			
NORD PAS DE CALAIS				
59-Nord	0 poste			
62-Pas de Calais	0 poste			
BASSE-NORMANDIE				
14-Calvados	0 poste			
50-Manche	0 poste			
61-Orne	0 poste			
HAUTE-NORMANDIE				
76-Seine-Maritime	1 poste	DRJSCS		
27-Eure	0 poste			
PAYS DE LOIRE				
44-Loire-Atlantique	1 poste	DRJSCS	BALLEJOS Barbara	
	régularisation		DELISLE Sophie	
	régularisation		MARCETTEAU Max Louis	
	régularisation		REAUTE Nicole	
	régularisation		ROUGE Noella	
49-Maine et Loire	0 poste			
53-Mayenne	0 poste			
72-Sarthe	0 poste			
85-Vendée	0 poste			
PICARDIE				
80-Somme	0 poste			1
	régularisation		THOPART Sophie	
2- Aisne	0 poste			

60-Oise	0 poste		
POITOU CHARENTE			
86-Vienne	2 postes	UT	LAILLE Nadège MAIRE Brigitte
16-Charente	2 postes	UT	1 2
17-Charente-Maritime	2 postes	UT	BEAUDON Odile COURTY Pascale
79-Deux-Sèvres	2 postes	UT	IVALDI SOLOSSI Véronique LAURET Catherine
PACA			
13-Bouches du Rhône	0 poste		
4-Alpes de Haute Provence	1 poste	DDCS/PP	SANANES Claude
5-Hautes Alpes	1 poste	DDCS/PP	AUBERT ROUECHE Lydia
6-Alpes Maritimes	0 poste		
83-Var	0 poste		
84-Vaucluse	1 poste	DDCS/PP	BUSSY Michel SANCHEZ Nadine
	régularisation		
RHONE-ALPES			
69-Rhône	5 postes	ARS Siège	1 2 3 4 5
	1 poste	DRJSCS	
	1 poste	DDCS/PP	
01-Ain	0 poste		
07-Ardèche	0 poste		
26-Drôme	1 poste	DT ARS	ARBITRAGE MINISTERE
38-Isère	0 poste		
42-Loire	0 poste		
73-Savoie	0 poste		
74-Haute Savoie	0 poste		
GUADELOUPE 971			
MARTINIQUE 972			
GUYANE 973			
OCEAN INDIEN REUNION 974			
MAYOTTE 976			
ST PIERRE ET MIQUELON 975			

Vos élu(e)s CFDT sont :

Pour les services déconcentrés :

- Gilles SCAINI – Titulaire – DDTE - Tél : 04 68 77 40 64 – gilles.scaini@travail.gouv.fr
- Sylvie BOUTELOTTÉ – suppléante – DDASS Orne – Tél : 02 33 80 86 02 sylvie.boutelotte@ars.sante.fr

Pour toute aide ou conseil, n'hésitez pas à nous contacter ou à appeler la permanence SYNTEF (secteur emploi) ou la Fédération Interco CFDT.